



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 décembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Florian Renard, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert et Jean-Claude Priez	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 33 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Laëtitia Millecamp, Véronique Hubert à Jean-Paul Birembaut, Mélissa Boucher à Sylvia Potier, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.08.12	Délibération création de poste dans le cadre du dispositif Adultes-Relais	

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du travail notamment les articles L.5134-100 à L5134-107 et D5134-145 à D5134-160,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024,

Considérant la volonté de la Ville de Raismes de s'inscrire dans les dispositifs en faveur de l'emploi, il est dans son intérêt de créer 1 poste de médiateur-médiatrice scolaire à temps complet dans le cadre du Programme adultes-relais à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois,

Considérant qu'à titre non exhaustif, les missions du médiateur ou de la médiatrice scolaire consisteront à développer un réseau partenarial intégrant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à participer activement à la prévention de l'absentéisme, du décrochage scolaire et au renforcement des liens avec les parents et l'école,

Considérant que la personne sera recrutée dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé établi en application du Code du Travail et que sa rémunération sera au minimum égale au SMIC.

Considérant l'avis de la Commission MAP en date du 05 décembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE DE CRÉER 1 poste de médiateur-médiatrice scolaire à temps complet dans le cadre du Programme adultes-relais à compter du 01 janvier 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois dans les conditions susvisées.

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN